

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

### DÉLIBÉRATION N° 2023\_027

Rapporteur : Gilles MAYER

### Objet : Budget 2023 décision modificative n° 1

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	22	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS
Date de convocation			Excusé-es :
16 mai 2023			
Date de publication			Gaëlle RIBY-CUNISSE procuration à Jean-Pierre ROUILLON - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Alexandra VIEAU - Aude SIMERMANN procuration à Jean-Marie HIRTZ - Anne MARTINS procuration à Irène GIRARD - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Jean-Yves SAUSEY procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS - Camille WINTER procuration à Gilles MAYER
29 mai 2023			
Transmis en préfecture le			
26 mai 2023			
Rubrique : 7.1			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Jessica NATALINO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-002 du 27 février 2023 relative au débat portant sur les orientations budgétaires et au rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n°2023-022 du 27 mars 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,

Lorsqu'il vote son budget primitif, le conseil municipal prévoit de manière sincère les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Or, des impératifs juridiques, économiques et sociaux, difficiles à anticiper dans leurs conséquences financières, peuvent amener le conseil municipal à voter des dépenses nouvelles et les recettes dégagées pour les couvrir, soit par des ressources nouvelles, soit par des suppressions de crédits antérieurement votés.

Le conseil municipal peut donc modifier les prévisions inscrites au budget primitif de l'année par des décisions modificatives jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans ce cadre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 présentée au conseil municipal, a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif en intégrant les résultats cumulés de l'exercice 2022.

Cette décision modificative s'établit en sur-équilibre excédentaire à 2 216 914,39€, équilibrée en dépenses et en recettes au titre de la section de fonctionnement à hauteur de 853 198,17€ et sur équilibrée au titre de la section d'investissement à hauteur de 1 363 716,22€ en recettes (362 100,45€ en dépenses).

Vu l'avis favorable de la commission finances et ressources humaines du 15 mai 2023

### Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**adopte** la décision modificative n°1 suivante :

- En section de fonctionnement :
  - dépenses : 853 198,17€
  - recettes : 853 198,17€
- En section d'investissement :
  - dépenses : 362 100,45€
  - recettes : 1 363 716,22€

**annexe** à la délibération le tableau détaillant la décision modificative n°1

#### En fonctionnement

Dépenses				Recettes			
Fonction	Articles	Montant	Objet	Fonction	Articles	Montant	Objet
01	023	853 198,17 €	Virement de section à section	01	R002	853 198,17 €	Résultat de fonctionnement cumulé (excédent)
<b>Total</b>		<b>853 198,17 €</b>		<b>Total</b>		<b>853 198,17 €</b>	

#### En investissement

Dépenses				Recettes			
Fonction	Articles	Montant	Objet	Fonction	Articles	Montant	Objet
01	D001	362 100,45 €	Résultat d'investissement cumulé (déficit)	01	1068	687 007,64 €	Apurement du besoin de financement
				01	1641	- 76 489,59 €	Diminution de l'emprunt d'équilibre
				01	021	853 198,17 €	Virement de section à section
<b>Total</b>		<b>362 100,45 €</b>		<b>Total</b>		<b>1 363 716,22 €</b>	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La secrétaire de séance,

Jessica NATALINO

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

<b>54339</b> Code INSEE	<b>COMMUNE DE MALZEVILLE</b> COMMUNE DE MALZEVILLE	<b>DM n°1 2023</b>
----------------------------	---	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	853 198.17 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>853 198.17 €</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	853 198.17 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>853 198.17 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>853 198.17 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>853 198.17 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	362 100.45 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0.00 €</b>	<b>362 100.45 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	853 198.17 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>853 198.17 €</b>
R-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	687 007.64 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>687 007.64 €</b>
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	176 489.59 €	0.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>176 489.59 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>362 100.45 €</b>	<b>176 489.59 €</b>	<b>1 540 205.81 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 215 298.62 €</b>		<b>2 216 914.39 €</b>